

**Compte-rendu réunion  
du conseil municipal du mercredi 8 mars  
à 18h 45**

-----

Convocation du 24 février 2017

Secrétaire de séance : Béatrice Bortoluzzi

Absents : Isabelle Gager - Pierre Abel Simonneau et Nadine Vincendeau.

Il est décidé que les réunions du conseil municipal débuteraient non plus à 18h 45 mais 19h 00.

**1. Acceptation devis :**

Sont acceptés les devis suivants :

- Maçonnerie : Thierry Gouazé pour un montant ttc de 1 656,00 € - taille de pierre mise en place et pose portail fer.

- Couverture : Laurent Etcheberry pour un montant ttc de 2 343,11 € - suivi toiture ancien presbytère.

- Plomberie et électricité : Olivier Dubergey pour un montant ttc de 3 062,40 € - mise aux normes WC salle pour accès handicapés.

- Plomberie : Olivier Dubergey pour un montant ttc de 2 442,00 € - salle de bain loyer enseignant.

- Maçonnerie, carrelage : Hervé Coculet pour un montant ttc de 6 765,00 € - modifications pour mise aux normes WC salle pour accès handicapés.

- Electricité : Stéphane Baudon pour un montant ttc de 396,00 € - fourniture et pose radiateur électrique 1000 W dans couloir d'entrée mairie.

- Sondages : ECR Environnement pour un montant ttc de 1 140,00 € - parcelle pour extension du cimetière.

- Maîtrise d'œuvre : Christian Pradal pour un montant ttc de 1 200,00 € - restauration mur du cimetière.

**2. Travaux église :**

Suite à la confusion d'écriture qui apparaît sur le dossier de permis de construire concernant la mise en place d'un drainage façade nord l'une des architectes doit rencontrer une personne de la DRAC afin de lui expliquer exactement ce qui doit être fait ou pas.

**3. PLU intercommunal :**

Les communes de la CDC du Sauveterrois ont déjà délibéré pour ne pas mettre en place un PLU intercommunal étant donné le peu de zones artisanales ou industrielles à implanter sur le territoire. Suite à la fusion, les communes du Targonnais souhaitant entreprendre la même démarche sont invitées à délibérer. En conséquence le conseil municipal décide de poursuivre en l'état, c'est-à-dire au travers de la simple application du Règlement National d'Urbanisme.

**4. Budget CCAS :**

Les services de la préfecture souhaitent que les petites communes qui ont un CCAS ne mettent plus en place un budget spécifique à cette structure étant donné le peu d'écriture (deux /trois par an). Une ligne budgétaire alimentée à cet effet sur le budget principal permettrait de la même manière de faire face aux décisions prises en CCAS. Le conseil municipal décide donc de ne plus mettre en place un budget CCAS mais d'inscrire un montant sur le budget principal lors de son vote.

## **5. Voirie :**

Les travaux sur voirie communale susceptibles d'être exécutés prochainement seront arrêtés par le conseil municipal après chiffrage par le bureau d'étude AZIMUT retenu par le groupement de communes.

## **6 : Divers :**

- Sont définies les permanences pour tenue du bureau de vote lors des élections présidentielles premier et deuxième tour.

- Constituer un dossier travaux RPI pour suppression de l'entrée actuelle de la classe et remplacement par une porte qui sera ouverte à l'emplacement de la fenêtre existante du milieu.

- Salle de réunion à l'étage prêtée pour stage animé par Alain Ferran concernant la culture biologique. D'autre part l'association Le Cercle y tient maintenant sa réunion mensuelle durant la période hivernale.

- Suite à la cessation d'activité de M. Lebreton un nouveau webmaster doit être contacté afin de poursuivre la mise à jour du système de gestion Joomla support du site municipal.

- Prochaine réunion du conseil municipal le samedi 1<sup>er</sup> avril à 10h 00.

Séance levée à 20h 40